

MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Octobre 2024

Etaient présents : Détienne Aicha, Lagleize Patrick, Lafontan Alain, Petit Philippe, Thomas Christophe, Vassort Jean Paul

Excusés : Vidale Sabine, Pene Renaud, Bergamasco Gilles, Hervas Stéphane, Cottreau Elodie

Aïcha DETIENNE est désignée comme secrétaire.

SEANCE OUVERTE A 18HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Locataire appartement communal
- ✓ Acceptation du don du comité des fêtes,
- ✓ DM pour amortissement des travaux 2018/2019
- ✓ Assurance de la commune,
- ✓ Participation frais scolaires écoles de Luchon,
- ✓ Questions diverses

Pas de remarque sur les décisions prises lors de cette séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Acquisition ordinateur : Demande de subvention
- ✓ Extension réseaux nouvelle voirie « Prés de l'Eglise »
- ✓ DM VIRT régularisation de crédit au compte FPIC
- ✓ CCPHG compétence PLU
- ✓ CCPHG avis sur PLUI
- ✓ Questions diverses

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

1) Acquisition ordinateur

Rapporteur M le maire

Nous sommes actuellement propriétaire de deux ordinateurs, un au secrétariat et l'autre dans le bureau du maire.

L'ordinateur du secrétariat n'est plus assez puissant pour faire fonctionner les logiciels utilisés pour le fonctionnement de la mairie et les liens avec l'administration. Il est courant que cet appareil se bloque pendant la saisie d'opérations importantes en comptabilité ou lors de la rédaction d'actes administratifs.

Nous avons demandé un devis à l'entreprise qui assure le suivi de notre matériel informatique. Un appareil adapté à notre besoin avec l'ensemble des prestations de mise en service nous est proposé à 1589.00€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le maire à passer commande pour ce montant après avoir recherché et déposé les demandes de subventions possibles pour cet équipement.

2) Extension réseaux nouvelle voie « près de l'Eglise »

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle qu'afin de rallier la nouvelle zone constructible des prés de l'Eglise à la voirie départementale nous avons acquis le foncier d'une première partie.

Il convient maintenant de réaliser les travaux pour la mise en place des réseaux souterrains ainsi que ceux de stabilisation et goudronnage de cette future voie communale.

Les devis et estimations de ces opérations ont été faits et les conventions et devis avec les différents concessionnaires doivent être signés.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le maire à signer les documents inhérents à ces travaux.

3) DM régularisation de crédit au compte FPIC

Rapporteur M le maire

A la demande de la Trésorerie de Luchon nous devons abonder les crédits du chapitre 014 compte 7392221 pour répondre au prélèvement relatifs au Fond de Péréquation Inter Communal.

La somme de 892 € doit être transféré sur ce compte pour régulariser cette opération.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette DM.

4) Nouvelle compétence de la CCPHG en matière d'urbanisme

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier de la CCPHG nous informant que le conseil communautaire par délibération en date du 3 octobre 2024 a pris la compétence obligatoire « PLU document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Par ce courrier il nous est demandé de nous prononcer sur cette modification de statuts.

Le conseil municipal avec 5 voix pour et 1 voix contre ne souhaite pas donner d'avis sur cette délibération étant donné sa position face à cette réforme.

5) Avis sur PLUI compétence CCPHG

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle les retours qu'il a fait au conseil municipal suite aux différentes réunions à ce sujet organisées par la CCPHG.

De même il rappelle que le PLU qui gère l'urbanisme sur notre commune date du début 2020 et que déjà les règles qui nous sont opposables aujourd'hui avaient été intégrées à sa création.

M le maire explique avec les informations qu'il possède les tenants et aboutissants du passage du PLU à un PLUI. De même que les contraintes liées à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Les premiers effets de cette loi se feront sentir prochainement.

De plus M le maire rappelle au conseil municipal les engagements de la commune pour créer de nouvelles voiries pour desservir les nouvelles zones constructibles de notre village. Lors de la dernière réunion il a posé la question suivante aux intervenants et sachants présents :

« Notre commune a investi dans l'achat du foncier, la création de réseaux et les plateformes de roulement pour deux zones nouvellement ouvertes à la construction. Le retour sur cet investissement se faisant par la mise en place d'une TA majorée. Dans le cas d'un passage au PLUI qui nous garantit que l'ensemble des terrains ainsi taxés resteront constructibles jusqu'à ce que la commune récupère tout ou partie de ses investissements »

La réponse qui a été donnée n'est pas du tout satisfaisante à mes yeux puisque il nous faudra convaincre une majorité des membres du conseil communautaire pour obtenir cette garantie.

Vu les tensions que risquent d'apporter les débats autour des futures attributions de surfaces constructibles par commune il sera impossible de garder ces surfaces ouvertes à la construction.

Par contre dans le cas où nous restions avec notre PLU nous gardons la main et nous pourrons réduire ces surfaces en gardant en perspective l'intérêt communal.

Le conseil municipal avec 5 voix pour et 1 voix contre émet un avis défavorable au transfert de compétence PLU à la CCPHG.

Afin de vérifier que les informations en notre possession sont justes le conseil municipal demande à M le maire de prendre l'attachement de l'ATD pour vérifier la pérennité de notre PLU.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Alain LAFONTAN



Secrétaire de séance
Aïcha DETIENNE

